

Prise de parole CGT Préfecture le 9 Mars 2016.

Jean Michel Gourgaud

Le gouvernement et le patronat ont déclaré la guerre aux salariés, aux retraités, aux privés d'emploi, à notre jeunesse.

Le grand patronat jubile : il n'a jamais enregistré autant de victoires et de bénéfices.

La grande régression qui s'organise dans les palais ministériels avec une violence inouïe, mérite d'être combattue sans ménagement.

Les salariés, les privés d'emploi, les retraités, les jeunes, ne sont plus dupes car l'austérité et les politiques antisociales, ce sont eux qui les subissent.

Elles signifient chômage, précarité, salaires en baisse, point d'indice gelé dans la Fonction publique, réduction des effectifs, réduction des financements publics, faillite des communes et de plusieurs conseils généraux, privatisation des services publics, appauvrissement des retraités, réduction de la protection sociale entraînant le renoncement aux soins pour des millions de personnes, indemnités de chômage menacées par la prochaine « réforme » de l'UNEDIC, exonération massive des cotisations sociales patronales, stages et petits boulots pour des millions de jeunes diplômés, privation de travail pour les jeunes sans qualification.

Oui! Notre détermination est sans faille pour mener ce combat contre ce gouvernement et le MEDEF qui veulent, après les lois Macron, et Rebsamen, nous renvoyer au 19^{ème} siècle avec la loi El Khomri.

L'Histoire retiendra qu'il a sacrifié, en l'espace de quelques mois, un siècle de conquêtes sociales. Il est le diviseur et le liquidateur de nos acquis sociaux en reniant chaque jour un peu plus ses principes, son histoire et en cherchant à détruire notre avenir.

La mobilisation ne cesse de grandir dans notre pays, 140 rassemblements aujourd'hui dans toute la France, plus d'un million de signatures contre ce projet de loi. Elle est à la hauteur de la gravité de l'attaque portée au monde du travail, aux salariés, à la jeunesse, à l'emploi et au syndicalisme de lutte. Partout depuis déjà quelques temps des luttes se développent dans le pays. Les cheminots en grève aujourd'hui mais aussi d'autres entreprises de la métallurgie et d'autres branches professionnelles qui plus localement ont décidé de faire des appels à la grève, compte tenu de la rapidité de la réaction, nous n'avons pas connaissance de tout. Ma pensée va aussi en direction des

salariés de STAUB Fonderie à Roche la Molière à qui la Direction vient d'annoncer un projet de fermeture du site, la liste n'est pas exhaustive et je ne pourrai toute les citer.

Ce texte vous le savez mettrait fin à la durée légale du temps de travail, on travaillerait plus pour gagner moins, avec la possibilité de travailler 12h00 par jour, voir 60h00 par semaine, par «simple accord». Les congés payés ne seraient plus obligatoires, le salarié pouvant y renoncer pour de l'argent.

Les apprentis pourraient travailler 40h00, les patrons auraient toute liberté pour décider quand commence la semaine et contourner la majoration du dimanche.

Les licenciements seraient facilités et les risques encourus par les licencieurs abusifs seraient réduits. La médecine du travail, les Inspections du Travail, les prud'hommes, les institutions représentatives du personnel seraient laminées.

Devant cette attaque du monde du travail sans précédent, la quasi-totalité des organisations syndicales ont dit : « trop c'est trop », même si des divergences existent tant sur le fond que sur la forme.

La CGT a été reçue par Manuel VALLS, Myriam EL KHOMRI, Emmanuel MACRON concernant la réforme du code du travail.

La CGT a présenté son projet pour un code du travail du 21ème siècle qui dote les salariés de droits nouveaux et de garanties effectives pour répondre aux enjeux de notre temps.

Le droit du travail doit pouvoir s'appliquer à tous les salariés, quels que soit la nature et la taille de l'entreprise, la présence ou non d'organisations syndicales.

Elle a rappelé aux ministres ses points forts

- La réduction du temps de travail à 32 heures pour travailler mieux, travailler tous ;
- Les droits des salariés (emploi, carrière et reconnaissance des qualifications, formation professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre de leur contrat de travail mais être attachés aux personnes, garanties collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur.

- L'inscription de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés avec la consolidation du rôle des instances représentatives des personnels. Le meilleur référendum, c'est la tenue des élections professionnelles tous les deux ans.

Le gouvernement écoute mais n'entend pas. Les seules pistes proposées sont celles connues depuis la semaine dernière et dévoilées par les quotidiens : augmentation du plafond de la barémisation des indemnités prud'homales pour licenciement abusif, révision du périmètre des groupes internationaux concernant le licenciement économique.

Faire des modifications à la marge, n'est pas une réponse. Il faut retirer le projet et ouvrir des négociations sur un contenu nouveau.

La mobilisation est donc bien à l'ordre du jour tant sur la réforme du code du travail que sur les revendications salariales, d'emploi ou de conditions de travail.

La CGT créera partout, les conditions, dans cette période, pour faire grandir la mobilisation.

Elle créera les conditions pour faire décider massivement aux salariés leur participation aux manifestations et grèves qui seront programmées, pour un Code du Travail digne de notre 21^{ème} siècle, protégeant les salariés, les précaires.

D'ores et déjà, la CGT appelle à faire du 31 mars une grande journée intergénérationnelle et interprofessionnelle par les grèves et les manifestations.

Oui ! Exigeons le retrait de cette loi infâme.

Oui ! Exigeons un Code du Travail digne de notre 21^{ème} siècle